

Mémoire sur les accommodements raisonnables

Par Daniel Desbiens

Je suis un citoyen « ordinaire », dans le sens que je ne représente aucun organisme et je ne dispose d'aucune formation spécifique en sociologie. Je suis fonctionnaire et j'habite l'arrondissement de Ste-Foy. J'ai voyagé beaucoup et j'ai des amis de diverses communautés culturelles. Mais, l'intégration harmonieuse des communautés culturelles interpellent les personnes ordinaires comme moi qui veulent dire quelque chose.

J'interviens comme citoyen désireux de faire valoir son opinion. Je crois en l'importance des communautés culturelles dans le développement du Québec. Je considère que nous avons avantage à apprendre davantage d'elles. Je souhaite que nous puissions vivre en harmonie pour construire le Québec de demain. C'est ce souhait de construire quelque chose de durable qui m'incite à intervenir.

J'interviens donc avec ma connaissance imparfaite du sujet. Cette connaissance est basée sur mes perceptions. Si celles-ci se révélaient erronées, je n'attends que les informations qui me permettraient de les corriger.

Je crois fermement que les québécois se sont montrés en général très ouverts aux communautés culturelles. Je suis en tout cas un de ceux qui croient qu'elles ont apporté beaucoup. Je crois aussi que critiquer certains accommodements ou certains dérapages ne veut pas dire être contre toutes formes d'accommodements. Il y a sûrement des individus racistes dans notre société comme dans toutes les sociétés. Mais je crois que la société québécoise en est une d'ouverture.

Je tiens fermement à ce que l'intégration des communautés culturelles se fassent en harmonie. Je tiens à ce que nous puissions tous vivre dans le respect des uns et des autres. C'est dans cette optique que je présente ce mémoire.

Partage et tolérance pour une société harmonieuse.

Résumé

On parle souvent de la tolérance et de l'ouverture des québécois envers les communautés culturelles, mais qu'en est-il des communautés culturelles envers la culture québécoise? Quels sont les accommodements que auxquels ces communautés doivent également consentir? Selon moi, cette question doit être aussi traitée selon cet angle lorsqu'on parle des accommodements raisonnables. Quelles sont les responsabilités respectives? C'est un autre point de vue que je désire introduire dans le débat. Je ne veux pas occulter les autres dimensions, comme toute l'importance de favoriser l'intégration des immigrants. Je sais que ce point de vue sera présenté dans d'autres mémoires. Il faut donc voir se mémoire comme une opinion de plus et non l'opinion la plus déterminante.

Introduction

Au delà d'une simple question de peur.....

Pour certaines personnes la réaction des Québécois aux pratiques d'accommodements raisonnables relève de l'incompréhension et de la peur. Certains québécois y verraient une menace envers leur propre culture.

Je ne reconnais pas dans cette affirmation mes propres préoccupations. Au contraire, je trouve que les québécois ont su avec le temps intégrer dans leur propre culture plusieurs habitudes des communautés culturelles avec qui nous partageons notre vie quotidienne.

En effet, comme bien d'autres québécois, je vois toute la richesse que peuvent nous apporter d'autres cultures. Il est étonnant aussi de voir comment il peut y avoir plein de valeurs qui nous rassemblent. Les québécois ont accepté cette influence d'autres communautés comme en témoignent les modifications des habitudes de vie. Il est plus facile d'ailleurs de trouver au centre ville de Montréal des restaurants de cuisine de toute sorte de nationalité sauf de cuisine québécoise. La curiosité des québécois est telle, qu'à quelque part, ils ont même de la difficulté de se souvenir de leurs traditions culinaires que certains limites, à tort d'ailleurs, à la poutine. L'intérêt de plusieurs québécois pour les langues étrangères est tout autant marqué. On remarque aussi la popularité croissante de certaines médecines douces et d'autres pratiques religieuses. Dans plusieurs des cas, tout cela se fait d'une façon harmonieuse.

Nous oublions trop souvent que dans biens des situations la cohabitation avec les communautés culturelles s'est faite très correctement. Mais que se passe-t-il dernièrement pour que le débat soulève tant les passions? Se peut-il que nous avons toujours vu les difficultés d'intégration comme étant la seule faute des québécois d'origine? Se peut-il qu'au fond, les québécois commencent à en avoir assez de voir rejeter sur eux la faute? Se peut-il, que des québécois ayant fait preuve d'ouverture depuis plusieurs années, aient l'impression de faire face, dans certaines occasions à de l'intolérance vis à vis leur propre culture? Se peut-il que des valeurs fondamentales aux québécois sont remises en question dans certaines pratiques d'accommodements raisonnables qui ont eu lieu? Je crois que oui et c'est l'essence même de ce mémoire que de faire valoir ce point vue.

Je ne veux surtout pas limiter la question des accommodements raisonnables aux seules questions soulevées dans ce mémoire. La responsabilité des québécois de souche est importante. À titre d'exemple, je crois qu'il nous faut faire davantage pour mieux intégrer les immigrants et je reconnais qu'ils sont souvent victimes de discrimination. Je veux seulement présenter un autre point vue à prendre en considération dans le débat.

Pour une cohabitation harmonieuse : la réciprocité dans l'acceptation de l'autre.

Je ne suis pas sociologue ni un autre spécialiste de la question. J'aborde la question selon ce que j'ai vu, entendu et discuté. Si ma perception est fautive, j'attends tout simplement qu'on me donne les explications qui permettraient alors de la modifier.

La cohabitation entre 2 personnes ou entre des communautés supposent de part et d'autre beaucoup de compréhension et de tolérance. Chaque partie doit faire un minimum pour comprendre et accepter l'autre. Il m'est beaucoup plus agréable de vivre avec quelqu'un qui sait faire place à mes valeurs et habitudes.

Je crois dans l'ensemble, l'intégration des communautés culturelles se fait sans trop de heurts, même s'il est vrai, reconnaissons le, que ces mêmes communautés vivent des disparités économiques. Ce que je veux exprimer dans ce mémoire c'est, qu'en général, l'arrivée de communautés culturelles n'a pas trop heurté les susceptibilités québécoises.

Cela devient heurtant lorsqu'on observe que certains accommodements sont demandés par des groupes qui, d'apparence du moins, rejettent tout ce qui peut être spécifique à la culture québécoise. Ainsi, ils souhaitent conserver entières leurs habitudes de vie. Ils refuseront quelques compromis que ce soit lorsqu'ils sont dans des lieux publics. Je tiens à spécifier que la question est plus sensible lorsqu'on tente d'introduire dans la sphère publique (école, travail, etc.) ces différentes habitudes culturelles.

Alors que les principales religions permettent des ajustements, certains groupes à l'intérieur de ces religions refuseront les accommodements. Le port du Kirpan dans une école, le refus de se baigner dans une piscine publique en présence d'infidèles, le refus de se conformer aux règles d'une copropriété en construisant sur le balcon une abri pour la prière, etc., voilà des accommodements qui ont dû être consentis à la suite de jugements de tribunaux. Ils ont été consentis à des groupes, qui selon moi, faisaient preuve de peu de tolérance ou pour être plus précis projetent une impression de rigidité dans leur mode de vie. Être souple en l'absence de souplesse, voici le dilemme.....

Pourtant, dans chaque cas, leur religion permettait certaines souplesses. Ces groupes, sont-ils prêts à consentir eux mêmes à ces accommodements qu'ils nous demandent? Sont-ils prêts à modifier leurs habitudes de vie pour ne pas trop heurter la susceptibilité de leurs voisins? En le refusant, ne se montrent-ils pas eux mêmes intolérant face à la culture québécoise? N'y a t-il pas une certaine forme de mépris face à tout ce qui est culture québécoise? En tout cas, c'est ce que je perçois; cela donne l'impression d'un rapport inégal dans les compromis à faire l'un envers l'autre.

Le pouvoir du peuple et l'égalité de chaque citoyen : pour le respect de la démocratie,

Dans ma compréhension de la chose, une démocratie s'appuie principalement sur 2 aspects; le pouvoir par le peuple et l'égalité de chaque citoyen. Aucun citoyen n'est au dessus du peuple et tous sont égaux devant la loi. Je crois fondamentalement que les

libertés de chaque personne doivent être protégées. L'État doit également s'assurer que les droits de chacun doivent être protégés. Les accommodements raisonnables sont là pour cela. Mais voilà, dans certains cas, certains accommodements ont été au delà de cette simple protection. Il faut protéger les libertés religieuses, soit. Mais si protéger veut dire consentir à certains groupes des privilèges que nous ne consentirions pas à d'autres; alors là, la démocratie n'est pas respectée. Certaines personnes ont obtenu des congés supplémentaires de leur commission scolaire (après jugement de la cour), pour pratique religieuse. D'autres obtiennent dans des entreprises de ne pas travailler les fins de semaine, encore à cause de leurs pratiques religieuses. Pourtant, cela pourrait être refusé à une personne qui demande la même chose pour obligation familiale. Un juge l'a refusé pour une personne de confession catholique qui demandait de ne pas travailler le dimanche pour pratique religieuse.¹

Ce qui se dégage dans la population, est que la pratique de certaines religions semble prendre le dessus sur d'autres libertés individuelles. Pour ma part, je suis d'accord pour que chaque personne puisse pratiquer librement sa religion et qu'elle ne soit pas discriminée. Mais je suis totalement en désaccord pour qu'on soit obligé de consentir à certains groupes religieux des accommodements qu'on pourrait en vertu de la charte refuser à d'autres groupes. Je suis également en désaccord pour qu'on compare les accommodements pour les pratiques religieuses à ceux consentis pour les personnes handicapées ou pour des raisons de santé. Dans ces cas, les personnes n'ont pas le choix et c'est leur droit au travail et à leur dignité qui est en cause. Pour ce qui est de la pratique religieuse, aucune d'elle ne justifie d'accorder des privilèges à des citoyens qu'on ne pourrait pas être obligé de consentir à d'autres groupes. La religion est une question qui relève du droit de chacun des individus. Ce n'est pas une obligation, ce n'est pas un handicap.

Pour moi, le port du voile islamique par une jeune fille dans une compétition sportive doit être traité de la même façon que le port de n'importe quel vêtement par les autres membres de l'équipe. Si une femme considère que le port du voile est une façon pour elle de mieux vivre sa religion c'est correct. Elle souhaite le porter partout, c'est aussi correct. Par contre, si pour des raisons de pratique sportive (identification, sécurité, etc.), le port d'un type de vêtement est requis, alors il faudra s'y soumettre. Si cette obligation n'est pas justifiée alors il faut traiter équitablement tout le monde et permettre dans ce cas le port d'autres vêtements pour ceux qu'ils le veulent. C'est le fait d'accorder une prépondérance aux symboles religieux qui en fait cause problème. Accommoder oui, mais pas de façon à considérer la religion comme étant au dessus de tout.

Le Québec est une société laïque. Les règles qui nous régissent sont celles d'une société laïque qui permet la libre expression et la libre pratique religieuse. Mais par le fait même il ne faudrait pas, par des accommodements raisonnables donner à certaines pratiques religieuses un privilège sur certains groupes.

¹ Toutes ces affirmations sont puisées de mes lectures et n'ont pas été vérifiées. Mais ce sont des affirmations qui circulent dans les discussions. Si elles sont fausses cela veut dire qu'il faut informer davantage la population.

Une question de bon voisinage et une question de démocratie.

La question des accommodements raisonnables fait appel à la question de la tolérance et de la compréhension des québécois envers les communautés culturelles. Je ne veux pas évacuer cette question. Elle est importante. Je sais que d'autres personnes le feront. Je voulais dans ce mémoire présenter l'autre côté de la médaille. Une intégration harmonieuse nécessite aussi de certains groupes une plus grande tolérance et ouverture envers la culture québécoise. Cette notion d'accommodements devraient aussi être véhiculées auprès de ces groupes qui devraient être en mesure de bien comprendre les habitudes de vie de leur concitoyen, de les respecter et de tenter dans la mesure du raisonnable d'éviter de les brusquer. Même s'il est permis finalement de porter le Kirpan à l'école, sachant que ce symbole est mal perçu pas la communauté dans laquelle je m'intègre, ne vaut-il pas mieux d'utiliser le dialogue et la compréhension au lieu de la force d'une loi pour faire valoir mon point de vue? Le temps et le dialogue aurait pu permettre d'obtenir la même chose mais cela se serait fait dans le respect de la communauté dans laquelle je suis.

La question des accommodements raisonnables est aussi une question légale, du moins une question d'interprétation des lois. Éviter la discrimination, ne veut pas dire de considérer comme obligatoire et vitale chacune des pratiques imposées par une religion. Une religion demeure une question de choix. Chacune des obligations en matière de religion doit être traitée de la même façon que les obligations familiales. Le père d'une jeune famille pourrait vouloir des congés avec sa famille les fins de semaine et faire cette requête auprès de son patron. Son patron peut faire des accommodements pour tenir compte de cette situation particulière, d'autant plus que la famille est la base de toutes sociétés. Si on ne peut l'obliger à accommoder ce père de famille, on ne doit pas pouvoir l'obliger à accommoder le membre d'une communauté qui demande un congé pour des raisons de convictions religieuses. Cela introduit une iniquité qui n'est pas justifiée à mes yeux. Pour moi, répondre à la demande du père de famille est beaucoup plus importante. En faisant le contraire, on va à l'encontre de mon libre choix de pratiquer une religion. En effet, on vient me dire, que si je pratique une religion je pourrai alors bénéficier de congés supplémentaires ou de droits que d'autres n'ont pas parce que la religion a une importance que d'autres croyances n'ont pas.

Conclusion

Je vous ai livré ma perception des choses à partir de ce que je connais de la société dans laquelle je vis. Cette connaissance je la dois à ce que j'ai lu, mais aussi des différentes discussions que j'ai tenues avec différents membres de communautés culturelles.

J'avoue, que j'ai appris beaucoup des différentes communautés que j'ai côtoyées. Que ce soit les communautés hispanophones, arabes, anglophones, haïtienne, africaine, etc. Dans l'ensemble ces communautés constituent une richesse et nous avons une responsabilité dans leur intégration.

En même temps, il faut par nos pratiques, valoriser ce qui constitue des éléments importants de la cultures québécoises : une culture d'abord francophone, valorisant l'égalité entre les citoyens, une société juste prônant la tolérance. La société est une société laïque et les valeurs qu'elle prône gouvernent tous les individus. Aucun groupe, quel qu'il soit ne peut s'y souscrire pour des intérêts religieux.

S'il y a une peur que je reconnais aux québécois c'est celle d'être perçu comme pas suffisamment accueillant et tolérant face aux autres. Cette peur nous conduit souvent à faire des compromis que nous ne devrions pas faire. À titre d'exemple, il aurait été facile à un juge de refuser d'accommoder une personne de confession catholique prétextant qu'elle peut facilement aller à la messe le samedi. Le sujet est plus sensible lorsqu'il s'agit d'autres religions

Nos efforts de sensibilisation doivent être fait envers tous les groupes : les québécois d'origine et les communautés culturelles. Ces efforts interpellent des questions de société (de bon voisinage) et des questions légales. Une charte québécoise qui traduirait les valeurs de notre société constituerait selon moi un bon point de départ. Une réflexion doit être également tenue sur la place des religions dans la sphère publique. Quelle est la limite de ce qui doit être accepté comme accommodement pour permettre la pratique religieuse dans des lieux publiques?

Les communautés culturelles doivent également faire un effort de compréhension de façon à reconnaître ce qui fait partie de la culture québécoise. Elles doivent apprendre à l'apprécier et participer aussi à la critiquer de façon à la rendre meilleure. Elles ont un rôle important à jouer dans ce sens. Ce rôle sera d'autant plus facile à jouer que cette critique sera accompagnée de la reconnaissance de ce qui est bon dans leur communauté d'accueil.

Il nous faut, également comme québécois, renouer avec nos traditions. Nous devons renouer avec elles et nous efforcer de les faire connaître. Nous avons peut être, à force d'adopter certaines habitudes, culinaires ou autres, d'autres cultures, dévalorisé par le fait même la nôtre. En quoi devient elle alors intéressante pour les personnes qui viennent vivre chez nous. Nous avons une belle culture, riche de valeurs et de traditions de toutes sortes. Cette culture je veux la partager et je souhaite qu'elle se fasse influencer aux

contacts de mes concitoyens de communautés culturelles. Ce partage suppose l'acceptation d'une influence réciproque.